

Missions des correspondants défense

Présentation des principaux domaines intéressant les correspondants défense.

La désignation des correspondants défense au sein des communes de France a fait l'objet de quatre circulaires et d'une instruction ministérielle. Investis d'une mission d'information et de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense, les correspondants défense sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires au niveau départemental.

LES MOYENS D'INFORMATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE :

Pour mener à bien leur mission, les correspondants défense doivent pouvoir disposer d'une information régulière et réactualisée sur les questions de défense. Cette information porte notamment sur l'organisation de la Défense, le parcours de citoyenneté, les activités de défense, la mémoire et la reconnaissance. A cet effet, le site Internet du ministère de la défense met à la disposition de l'ensemble des internautes une information qui fait l'objet de mises à jour quotidiennes. Dans le même temps, les correspondants défense (ou à défaut les municipalités) sont destinataires d'une information spécifique par voie postale telle que la revue mensuelle *Armées d'Aujourd'hui*.



LES THEMES INTERESSANT LES CORRESPONDANTS DEFENSE :

L'organisation de la Défense, les modalités de sa mise en oeuvre et les opérations menées hors du territoire national : de nombreuses pages du site sont consacrées à la connaissance des principes élémentaires de la Défense ou à l'organisation du ministère de la défense et des forces armées. Enfin, des informations relatives aux modalités d'emploi des forces armées, ainsi qu'à l'actualité des opérations et des exercices menés hors du territoire national sont également disponibles (rubriques de l'état-major des armées).

[Politique de défense](#) (Site du ministère de la défense)

[Emploi des forces](#) (Site de l'état-major des armées)

[Territoire national](#) (Site de l'état-major des armées)

[Opérations extérieures](#) (Site de l'état-major des armées)

[Opérations en cours](#) (Site de l'armée de terre)

[Activités](#) (Site de la marine nationale)

[Missions](#) (Site de l'armée de l'air)

[Missions](#) (Site de la gendarmerie nationale)

Le parcours de citoyenneté : toutes les informations relatives au parcours de citoyenneté (enseignement de défense à l'école, recensement obligatoire à 16 ans pour les filles comme pour les garçons, journée d'appel de préparation à la défense) sont disponibles sur le site (rubriques du secrétariat général pour l'administration / direction du service national).

[Jeunes et JAPD](#) (Site du secrétariat général pour l'administration)

[Direction du service national](#) (Site du secrétariat général pour l'administration)

Les activités de défense (volontariat, préparations militaires, réserve militaire) : toutes ces informations sont disponibles à partir du site du conseil supérieur de la réserve militaire et des sites des différentes armées, directions et services (armées de terre : délégation aux réserves de l'armée de terre, gendarmerie nationale, marine nationale...).

[Les réservistes](#) (Site du ministère de la défense)

[CSRM](#) (Site du CSRM)

[Préparation militaire](#) (Site de l'armée de terre)

[Préparation militaire](#) (Site de la marine nationale)

Le devoir de mémoire et la reconnaissance : le site du secrétaire d'Etat aux anciens combattants ainsi que ceux de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (rubriques du secrétariat général pour l'administration) et de l'office national des anciens combattants proposent une information complète sur ce thème.

[Patrimoine](#) (Site du ministère de la défense)

[Histoire et patrimoine](#) (Site du secrétariat général pour l'administration)

[Monde combattant](#) (Site du secrétariat général pour l'administration)

Coordonnées utiles (forces armées, stages étudiants, financements études supérieures...) : toutes les informations relatives au recrutement et à la reconversion au sein du ministère de la défense peuvent être consultées sur le site ainsi que toutes celles portant sur les grandes écoles militaires et les lycées militaires. Enfin, les modalités d'accès aux stages rémunérés sont proposées sur le site de la commission armées-jeunesse.

[Recrutement](#) (Site du ministère de la défense)

[CAJ](#) (Site de la Commission armées-jeunesse)

[Bourses de thèses en sciences humaines et sociales](#) (Site du ministère de la défense) [Bourses](#) (Site recherche de la délégation générale pour l'armement)

Sources : DICOd

Contact : correspondant.defense@dicod.defense.gouv.fr

Copyright Ministère de la défense 2008/